

Préavis N° 13-2015 au Conseil communal

relatif

à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 460'000.- destiné au renouvellement des installations de chauffage du site de Plan-Sépey à Gryon

Date proposée pour la séance de Commission :
Mardi 5 mai 2015 à 19h00
Salle de conférence au 1^{er} étage du bâtiment B du Château

Délégué de la Municipalité : Olivier Simon

Prilly, le 21 avril 2015

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 460'000.- destiné au renouvellement des installations de chauffage des bâtiments de la colonie de Plan-Sépey.

Dans le cadre de sa politique énergétique, la Municipalité encourage l'utilisation des énergies renouvelables et a pour objectif d'être exemplaire concernant son propre patrimoine bâti.

Le site de Plan-Sépey accueillant les écolières et écoliers de Prilly et des autres communes voisines, soit les futures générations citoyennes d'autant plus impliquées dans la transition énergétique, l'objectif municipal est de mettre en place des infrastructures techniques exploitant de l'énergie 100 % renouvelable. Le fonctionnement de ces installations fera l'objet d'une démarche de communication didactique auprès de la jeunesse séjournant à Plan-Sépey. Le site deviendra alors la vitrine de la vision énergétique communale auprès de la jeune population, qui elle-même joue un rôle de sensibilisation envers ses aînés.

Préambule

Délai d'assainissement des citernes enterrées à simple paroi

Conformément à la disposition transitoire de la modification du 18 octobre 2006 de l'ordonnance sur la protection des eaux (OEaux), tous les réservoirs d'entreposage enterrés à simple paroi contenant des liquides pouvant polluer les eaux devront présenter une double paroi ou être mis hors service au plus tard au 31 décembre 2014.

Disposition transitoire de la modification du 18 octobre 2006

"Les installations et les éléments d'installation qui ont été construits conformément aux prescriptions avant l'entrée en vigueur de la présente modification peuvent continuer à être exploités s'ils sont en état de fonctionner et s'ils ne présentent pas un danger concret de pollution des eaux; les réservoirs enterrés à simple paroi contenant des liquides de nature à polluer les eaux peuvent être exploités au plus tard jusqu'au 31 décembre 2014".

Projet municipal

Situation actuelle :

Le site de Plan-Sépey comprend trois bâtiments :

- Le chalet "Bambi", composé de deux logements de 4 pièces et de 4 chambres au rez-de-chaussée inférieur utilisées occasionnellement par les moniteurs;
- La Renardière, qui est le réfectoire et l'espace de vie des colonies;
- L'Ecureuil, qui comprend les dortoirs et les sanitaires pour les utilisateurs.

Ces trois bâtiments sont chauffés par deux chaudières à mazout alimentées par une citerne enterrée à simple paroi de 30'000 litres.

Une chaudière de 76 kW, datant de 1998 et située au sous-sol de la Renardière, alimente également le chalet "Bambi" par une conduite à distance. Elle produit l'eau chaude sanitaire des deux bâtiments.

Une chaudière de 87 kW, datant de 1990 et ayant un délai d'assainissement au 31 août 2015, est située au rez-de-chaussée de l'Ecureuil. Elle fournit également la chaleur pour l'eau chaude sanitaire du bâtiment.

Le délai d'assainissement de la citerne étant fixé au 31 décembre 2014, une demande de prolongation d'un an a été demandée au Canton.



Figure 1: plan de situation des bâtiments et des installations techniques actuelles de Plan-Sépey

Projet :

Comme la citerne à mazout doit être assainie dans les plus brefs délais et que la plus vieille des deux chaudières (25 ans) ne répond plus aux normes de l'Ordonnance sur la protection de l'air (Opair), la Municipalité a pris l'option de renouveler complètement les deux systèmes de production d'énergie thermique.

Les deux chaudières seront remplacées par une chaudière à pellets centrale située au sous-sol du bâtiment de la Renardière. Un silo à pellets enterré sera implanté au nord de la façade de la Renardière. Une conduite à distance viendra alimenter la sous-station de chauffage de l'Ecureuil.

La citerne à mazout sera mise hors service mais conservée à son emplacement.

Pour la production d'eau chaude sanitaire de l'Ecureuil, dans lequel se trouvent les douches, un appoint chauffage par capteurs solaires thermiques sera installé. De par l'utilisation quasi continue de ce bâtiment durant l'année, la solution solaire thermique se prête particulièrement bien et permettra de limiter le fonctionnement de la chaudière pour la production d'eau chaude en dehors de la saison de chauffe (environ du 15 mai au 15 septembre).

Les bâtiments de la Renardière et du Bambi seront équipés de chauffe-eaux combinés munis d'une pompe à chaleur (PAC) et d'un raccordement au circuit de chauffage. En été, quand le coefficient de performance des pompes à chaleur est bon, l'eau chaude sanitaire des deux édifices sera uniquement produite par les deux PAC. Dès le début de la saison froide, la chaudière à pellets, ayant redémarré pour le chauffage des locaux, s'occupera de réchauffer l'eau chaude sanitaire. La consommation d'électricité supplémentaire nécessaire au fonctionnement des PAC sera produite par des capteurs photovoltaïques implantés sur la toiture de la Renardière.

Ces différentes installations assureront une production d'énergie pour le chauffage 100 % renouvelable sans péjorer le rendement de la chaudière en été pour la production d'eau chaude sanitaire. De plus, l'électricité consommée sur le site de Plan-Sépey étant certifiée 100 % renouvelable "Naturemade Star", la colonie de Plan Sépey pourra être considérée comme neutre en termes d'émission CO₂.



Figure 2: plan de situation des bâtiments et des installations techniques futures de Plan-Sépey

Les travaux annexes planifiés dans ce préavis comprennent globalement les tâches suivantes :

- Maçonnerie
- Menuiserie / serrurerie
- Peinture
- Nettoyage

Les travaux liés au chauffage seront réalisés cet été. Selon l'avancement du projet, les installations solaires thermiques et photovoltaïques seront implantées au plus tard au printemps 2016.

Aspects financiers

Coûts des travaux

Libellés	Coûts
Gros œuvre	28 000.00
Travaux citerne	5 000.00
Chauffage	132 000.00
Sanitaire	9 000.00
Solaire thermique	25 000.00
Solaire photovoltaïque	60 000.00
Electricité	10 000.00
Travaux annexes	17 000.00
Frais divers	3 000.00
Honoraires	60 000.00
Total	349 000.00
Réserve 20 %	69 800.00
Total HT	418 800.00
Total TTC	452 304.00
Budget	460 000.00

Une réserve importante de 20 % a été prise. Elle se justifie par le fait que ce préavis a été réalisé sans soumissions rentrées et avec quelques incertitudes concernant différents éléments techniques de ces futures installations. L'approche multi-énergie de ce projet apporte effectivement de la complexité en termes de réalisation et induit des honoraires du bureau technique assez élevés.

Le budget a été arrondi à CHF 460'000.- en prenant en considération dans ce préavis les subventions cantonales mais également le coût de l'étude de faisabilité pour ce projet, deux objets décrits ci-dessous.

Subventions cantonales et étude de faisabilité

Le canton de Vaud propose des subventions pour le solaire thermique et les chaudières à bois. Selon le projet présenté dans ce préavis les subventions suivantes pourraient être obtenues pour les deux objets suivants :

- Chaudière à pellets de 60 kW : CHF 7'500.-
- Solaire thermique (15 m²) : CHF 2'700.-

Ce préavis est présenté suite à une étude de faisabilité réalisée en début d'année pour un montant de CHF 15'000.-.

En prenant en considération les montants des subventions et de l'étude de faisabilité dans ce préavis, le solde pour ces deux éléments se monte CHF 4'800.-. Il a donc été décidé de fixer la demande de crédit à CHF 460'000.-.

Montants du préavis crédit-cadre 2011-2016.

Dans le préavis N° 7-2011 sollicitant un crédit-cadre pour la législature 2011-2016 destiné à la l'entretien, la rénovation et la maintenance des bâtiments communaux, un montant a été inscrit pour le renouvellement d'une des deux chaudières et l'installation de capteurs solaires thermiques. Cet investissement se monte à CHF 200'000.-. Cette somme ne sera pas dépensée via le préavis N° 7-2011.

Incidences financières

La dépense de CHF 460'000.- sera financée par la trésorerie courante et amortie sur une durée de 20 ans au maximum. Elle ne figure pas au plan des investissements mais un montant de CHF 200'000.- concernant la rénovation d'une partie de ces installations figurait dans le préavis N° 7-2011.

Après acceptation du présent préavis par le Conseil communal, la somme des crédits d'investissements votés depuis le début de la législature 2011-2016 se montera à CHF 53'570'000.-.

La charge totale d'amortissement par les budgets futurs s'élèvera à CHF 4'722'400.-. La charge financière, calculée au taux de 4 %, sera de CHF 32'200.- par an.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Prilly

- vu le préavis municipal N° 13-2015,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier ces objets,
- considérant que ces objets ont été régulièrement portés à l'ordre du jour,

décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 460'000.- destiné au renouvellement des installations de chauffage du site de Plan Sépey à Gryon, sachant qu'un montant CHF 200'000.- sera soustrait du crédit-cadre 2011-2016 (préavis N° 7-2011) ;
2. de financer ces montants par la trésorerie courante et de les amortir sur une durée de 20 ans au maximum.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 20 avril 2015.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

A. Gillièron

J. Mojonnet